faire, percepteurs, quatre gendarmes, deux témoins étrangers sont arrivés à l'improviste dans l'église de Neuville-Salesches pour faire l'inventaire. M. le curé, qui était occupé à faire le catéchisme et qui ne s'attendait pas à pareille visite, fit entendre les plus énergiques protestations. Le chapeau du percepteur, déposé sur les stalles ayant disparu, les gendarmes ont menacé les fidèles de perquisitions.

DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

Paris, 21 novembre. — Il reste encore 1.900 inventaires environ à faire. Encore beaucoup n'ont-ils été accomplis hier, que de manière absolument factice, soit que, comme dans le Nord, l'agent du fisc ait renoncé à toute précision, soit que, comme dans l'Ouest ou le Midi, les fidèles aient, au préalable, déménagé tout le mobilier.

On prévoit pour aujourd'hui de sérieux incidents. Grâce au sang-froid des officiers, aucune victime n'est tombée, hier, pendant les inventaires, mais en dépit de l'optimisme de commande dans les feuilles radicales, il serait exagéré de dire qu'il n'y a pas eu d'incidents graves.

En Bretagne

RÉSISTANCE DESESPÉRÉE

Une bataille dans l'église de Loperhet

De vifs incidents se sont produits au cours des inventaires dans les villages bretons. A Loperhet, dès que les troupes furent signalées, le tocsin sonna soudain, ameutant la contrée et tous les habitants se trouvèrent bientôt réunis autour de leur recteur. Les sommations sont faites, la grille est forcée et les cavaliers pénètrent avec leurs montures dans le cimetière. Il n'y a plus qu'à enfoncer la porte de l'église à grands coups de hache. Le premier soldat qui pénètre dans l'église a reçu des coups de chaises par les fidèles massés dans l'intérieur; mais il brandit sa hache et tient ainsi en respect les manifestants; des chaises sont lancées dans la direction des soldats; elles ne les atteignent pas. Dix minutes plus tard, dans le sanctuaire, les fidèles se tiennent devant le tabernacle, lui faisant un rempart de leur corps. Point n'est besoin d'entrer dans le chœur, et M. Daligand opère le récolement des objets servant à l'exercice du culte.

Une lutte corps à corps à Ploudaniel. — Les crocheteurs aveuglés par le sable. — Prisonniers délivrés

A Ploudaniel, dont M. Croc est maire, la résistance a été vive. Depuis le matin, le tocsin sonnait à toute volée; les autorités sont reçues au cri de «A bas les voleurs!». Les sommations sont faites; on y répond par des cris et des huées. Quatre gendarmes et quelques dragons descendent de cheval et veulent frayer un passage au commissaire et à l'inspecteur de l'enregistrement, mais ils sont repoussés. Les femmes leur présentent des cannes et des parapluies et après avoir en vain essayé de les repousser, ils sont obligés de se retirer. Un des serruriers qui a eu l'imprudence de vouloir entrer, est bousculé, frappé. Un paysan monte sur le mur s'écrie : « Maintenant nous ne sommes pas armés, mais dans quelque temps nous le serons!» Les gendarmes ne pouvant pénétrer par l'escalier contournent l'église et arrivent à l'autre côté de la porte en fer qui est fermée par de grosses chaînes. Près de cette porte se trouve un passage donnant accès à un seul homme à la fois et qui est gardé par des paysans à l'air résolu. Serruriers et sapeurs munis de pioches, leviers, masques, se mettent en devoir de briser la grille, mais les manifestants les aveuglent de sable, pendant que des parapluies et des cannes passés entre les barreaux de la porte empêchent les soldats d'exécuter leur travail. Le commissaire, M. Garaud, les soldats et les gendarmes sont couverts de boue, mais pas une seule pierre n'est lancée. Cette situation menace de s'éterniser, les gendarmes se précipitent à la petite porte et réussissent, en jouant des poings, à pénétrer dans le cimetière, suivis de quelques dragons. Une lutte corps à corps s'engage, plusieurs paysans sont légèrement blessés aux mains et au visage. Les gendarmes sont acculés contre l'église. Le brigadier Rasoj de Lesneven, le gendarme Renaut et le capitaine de gendarmerie de Landerneau sont fortement contusionnés. Les cuirassiers, protégés par leur cuirasse, sont moins malmenés.

Pendant ce temps, les sapeurs ont brisé les chaînes et malgré la résistance ont enfoncé la grille; quatre arrestations sont opérées, mais les gendarmes assaillis de toutes parts doivent relâcher les otages. Les cavaliers pénètrent dans le cimetière, déblayent le terrain; ils se placent devant la porte de l'église en barrant le passage pour protéger les sapeurs. Enfin la porte tombe; le commissaire et l'inspecteur de l'enregistrement pénètrent dans l'église suivis du recteur, l'abbé Menguy.

Une barricade à l'entrée du village de Querrien. Les gendarmes accueillis par une grêle de pierres. — Une charge de chasseurs.

Quimperlé, 21 novembre. — La repise des inventaires dans la commune de Quèrrien a donné lieu à de violents incidents. Les catholiques ont élevé une barricade à l'entrée du bourg. Cinq cents manifestants la défendent, armés de penbaz et de fourches. L'agent des Domaines est accueilli par une grêle de pierres et plusieurs des gendarmes qui l'escortent sont blessés. Aussitôt les chasseurs chargent et une arrestation est opérée.

Un siège de six heures à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon

Saint-Pol-de-Léon, 21 novembre. — L'inventaire de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon a eu lieu ce matin. Dès six heures, les rues de la petite ville sont occupées par un bataillon d'infanterie coloniale et un escadron de chasseurs à cheval. Quatre cents personnes se sont enfermées et barricadées dans l'église, dans laquelle les assiégeants essaient de pénétrer par l'ouverture d'un vitrail brisé. Mais de l'intérieur on bouche la brèche à l'aide de madriers et de chaises. L'ordre est alors donné d'enfoncer la porte d'entrée. Cette opération est longue et difficile.

Tandis que se poursuivent les tentatives d'effraction de la porte de l'église, on découvre une issue souterraine donnant dans la petite cour nord et masquée par des chaises. Au fond, apparaît une barricade de madriers et de bancs. A neuf heures, les bancs, les madriers et les chaises, retirés, sont remplacés successivement de l'intérieur par d'autres matériaux.

Les soldats, paisiblement, se passent les débris des barricades.

Après un siège de près de six heures, on est parvenu à entrer dans la cathédrale en escaladant les barricades de chaises. Le clergé est intervenu très énergiquement pour éviter des violences; aussi, aucun incident grave n'est à signaler.

Les mêmes troupes se dirigent sur Santec pour y procéder à l'inventaire.

Perquisitions au « Nouvelliste de Bretagne »

Rennes, 21 novembre. — Ce matin, MM. Walter, commissaire central, Jacquinot, commissaire de police de l'arrondissement se sont présentés aux bureaux du « Nouvelliste de Bretagne » pour y perquisitionner, sur commission rogatoire du juge d'instruction de Morlaix. Celui-ci reprochait au « Nouvelliste » d'avoir donné, dès lundi matin, le texte exact de l'itinéraire des inventaires dans l'arrondissement de Morlaix.

La perquisition n'a pas donné les résultats qu'en attendaient les policiers, car ils n'ont pu savoir le nom de la personne qui avait envoyé l'information.

M. Dassonville-Foucart, directeur du « Nouvelliste » a fait entendre une énergique protestation contre cette tentative de violation du secret professionnel et contre la violation de la liberté de la presse.

DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

A la Maison du Bon-Pasteur de Nantes

Nantes, 21 novembre. — Les agents du fisc soutenus par de la troupe et de la police ont opéré, ce matin à la Maison du Bon Pasteur, qui sert de refuge aux vieux ecclésiastiques. Cette expédition avait soulevé l'indignation des habitants et il ne fallut pas moins de quatre pelotons de cuirassiers, de huit brigades de gendarmerie et de nombreux agents de la sûreté pour mettre les inquisiteurs à l'abri de leur colère.

Profanation de vases sacrés

« Nous apprenons, dit le « Gaulois », que lors de l'inventaire d'Orvault, on aurait fait sauter le coffre contenant les vases sacrés et que certains y auraient porté une main sacrilège : ces bruits prennent de plus en plus consistance dans les milieux bien informés. »

A FROSSAY

Les gendarmes aveuglés par du poivre

C'est dans l'arrondissement de Paimbœuf que les opérations des inventaires ont été le plus troublées. A Frossay les routes conduisant à l'église étaient encombrées de barricades et plus de 500 personnes, armées de gourdins et de triques attendaient de pied ferme la force armée composée de cuirassiers, de gendarmes et de dragons.

La foule est excessivement nerveuse et pousse des cris hostiles. Plusieurs, parmi les manifestants, tentent de lancer sur les soldats d'énormes madriers et de longues perches.

Quand l'église est complètement cernée, toutes les issues gardées, les gendarmes veulent gravir le parvis. Des paysans qui portent cachés sous leur blouse des soufflets remplis de poivre en poudre, leur jettent alors cette poussière au visage. Plusieurs gendarmes sont atteints aux yeux. Une bousculade assez vive se produit, mais finalement le parvis est complètement déblayé.

M. Dominici, commissaire spécial est injurié par deux paysans. L'un des deux hommes lui porte un coup de poing. Les deux hommes sont aussitôt arrêtés.

Les soldats du génie attaquent alors les portes, barricadées à l'intérieur à l'aide d'énormes barres de ferre scellées dans le mur. Ce n'est qu'après une heure de travail qu'ils parviennent à les enfoncer.

Quatre gendarmes ont été blessés par des coups de bâton ou aveuglés par le poivre; leurs blessures sont légères.

Les deux individus arrêtés ont comparu dès hier après-midi devant le tribunal correctionnel de Paimbœuf. Ils ont été condamnés à huit jours de prison avec sursis.

Une église attaquée à la mélinite dans le Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, 21 novembre. — Les inventaires se sont passés, dans le Puy-de-Dôme, avec calme. Dans la plupart des paroisses, les habitants n'ignoraient pas que les inventaires allaient avoir lieu prochainement, mais ils ne savaient pas le jour précis. Par ailleurs, dans toute la montagne, le temps était épouvantable. La neige tombait en tempête et presque partout les troupes, en arrivant, à la première heure, ont trouvé les habitants calfeutrés chez eux.

A Saint-Bonnet-d'Orceival, pourtant, la porte de l'église était fermée, et quand le percepteur, encadré de 25 gendarmes, un bataillon d'infanterie, 10 chasseurs, se présenta, 300 personnes entouraient l'église et refusèrent d'ouvrir. Le commissaire de police fit écarter la foule, et les soldats d'infanterie attaquèrent la porte avec la hache, mais inutilement; ils employèrent alors les pétards à la dynamite qui produisit une brèche. La violence de l'explosion fut telle que les vitres des maisons voisines volèrent en éclats. La population est indignée.

DANS LA HAUTE-LOIRE

Arrivée de renforts de troupes

Le Puy, 21 novembre. — On annonce que de l'artillerie, des chasseurs à cheval et de l'infanterie sont envoyés de Riom, de Clermont et même de Montpellier. C'est tout un corps d'armée qui est envoyé en toutes colonnes dans les localités où la résistance est particulièrement redoutée.

Hier, à Freycenet-Latour, canton du Monastier, le percepteur habillé en chasseur a pénétré au presbytère. La population l'a reconnu. On a sonné le tocsin. Sans une énergique intervention du curé, qui a protégé l'agent, des événements graves se seraient produits.

Dans nombre de localités où la Préfecture dit que l'inventaire a été fait, il n'y a eu qu'un simulacre d'opération devant les protestations du clergé et des fidèles.

DANS LA LOZÈRE

Mende, 21 novembre. — Le département est inondé de troupes depuis hier matin. Cinq colonnes ont opéré à la fois sur des points différents. Les colonnes sont arrivées à la fin de l'après-midi à l'improviste dans plusieurs villages. Grâce à ce stratagème, un semblant d'inventaire a pu y être fait. Lorsque les habitants se trouvèrent réunis pour protester, les agents du gouvernement étaient déjà partis.

DANS L'ARDÈCHE

Privas, 21 novembre. — Les opérations d'inventaires ont repris dans l'Ardèche. Six colonnes de troupes composées de soldats de l'infanterie, du génie, de l'artillerie et de gendarmes ont été concentrées à Annonay, Tournon, Le Cheylard, Aubenas, Largentière et Langogne; chaque colonne était accompagnée de fourgons conduits par des artilleurs portant des vivres et des effets de campement.

Les opérations ont eu lieu dans plusieurs communes sous les huées de la foule difficilement contenue.

EN SAVOIE

Annecy, 21 novembre. — Les inventoriteurs ont rencontré une très vive résistance malgré un énorme déploiement de troupes.

DANS LE DOUBS

L'inventorieur accueilli par une grêle de pierres

Besançon, 21 novembre. — Il ne reste plus qu'une vingtaine d'inventaires à effectuer dans le département du Doubs. A Ouvans, les catholiques ont opposé une résistance acharnée. La route qui conduit à l'église était défendue par de nombreux manifestants. Lorsque l'automobile amenant l'inspecteur des douanes parut, une grêle de pierres s'abattit sur le véhicule. Le conducteur, un gendarme et le serrurier ont été blessés. Plusieurs charges durent être opérées pour dégager le fonctionnaire.

DANS L'AUBE

Arrestation d'un prêtre

Le desservant de Souligny-les-Etangs a été arrêté pour rébellion et outrages, et transféré à Nogent-sur-Seine.

FAITS DIVERS

UNE MYSTÉRIEUSE AFFAIRE A BOIS-LE-ROI

Paris, 21 novembre. — L'été dernier, un médecin anglais, le docteur Hébert, faisait, à Londres, la connaissance d'une famille C..., avec laquelle il ne tarda pas à se lier d'amitié et qui lui emprunta bientôt une somme de neuf mille francs. Cette famille rentra en France au bout de quelques jours et s'installa dans une villa de Bois-le-Roi. C'est là que, dans la soirée de lundi, le docteur Hébert (arrivé depuis le commencement de la semaine à Paris) alla rendre visite aux époux C..., dans le but de rentrer en possession des neuf mille francs prêtés.

Très aimablement accueilli par M. C... et sa famille, le docteur fut invité à dîner, puis à passer la nuit à la villa. Il accepta. Le repas terminé, il se rendit dans le bureau de son hôte pour y faire sa correspondance. A peine commençait-il une lettre que M. C... se glissait près de lui, sans qu'il l'ait vu approcher, et lui tirait, à bout portant, un coup de revolver par derrière, à la tête. La balle traversa la joue et ressortit par la bouche.

Bien que grièvement blessé, le docteur Hébert, affolé, bondit dans le jardin, en enjambant la fenêtre du rez-de-chaussée, et tenta de sortir par une porte extérieure donnant sur la rue. Elle était fermée. Comprenant alors qu'il était victime d'un véritable guet-apens, il s'efforçait d'escalader un mur pour fuir cette inhospitalière maison, lorsque M. C... se lança à sa poursuite et lui tira un deuxième coup de revolver qui l'atteignit à l'épaule. Le docteur Hébert tomba couvert de sang dans un bosquet, et perdit connaissance. Il reprit ses sens deux heures plus tard, grâce à la fraîcheur de la nuit, et réussit enfin, par escalade, à sortir de la villa. Il gagna avec beaucoup de peine la gare de Bois-le-Roi et prit le train pour Fontainebleau où il fit le récit qui précède au maréchal des logis de gendarmerie.

Après avoir reçu les soins nécessaires, le docteur Hébert, dont les blessures sont graves, a demandé à être ramené à Paris. Il supposa que son agresseur avait l'intention de le tuer et de faire disparaître son cadavre après lui avoir soustrait ses reçu de neuf mille francs, ainsi que des carnets de chèques.

Le parquet de Fontainebleau a ouvert une enquête et fait rechercher la famille C..., qui aurait disparu subitement de la villa de Bois-le-Roi.

FORMIDABLE INCENDIE

à La Seyne

Les ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée en feu. — L'organisation des secours. Un homme blessé. — Plusieurs millions de dégâts

Toulon, 21 novembre. — Un terrible incendie a éclaté cette nuit dans les ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée à la Seyne.

Vers minuit le public nombreux qui sortait des théâtres et des cafés de Toulon était alarmé par une rumeur sinistre. Le feu est à l'arsenal disait-on de divers côtés et les regards qui se portaient vers le ciel découvraient en effet des lueurs de flammes s'élevant au loin vers le sud-est de l'arsenal. La foule se porta aussitôt sur les quais; là on vit que c'étaient les ateliers des forges et chantiers de la Seyne qui brûlaient. Cependant le tocsin sonnait et bientôt toute la population seynoise et une partie de la population toulonnaise étaient sur pied.

Le brasier avait pris rapidement d'immenses proportions, illuminant tout l'horizon par des flammes de plus de 50 mètres de hauteur. C'est dans les ateliers de la menuiserie, à proximité du bâtiment de la direction que le feu avait pris naissance il y avait trouvé un élément facile et abondant dans dans les immenses approvisionnements qui y sont déposés et dans les emmagasinements des travaux ouvragés, en moins d'une heure tout cela était dévoré : l'atelier a 105 mètres de longueur sur 40 de largeur.

Le feu a détruit tout le premier étage où se trouvait la salle à tracer et tous les modèles de navires; de là, l'incendie a gagné rapidement l'atelier des machines placé sous les ateliers de menuiserie et s'y est développé aisément.

Dès le premier moment, des cyclistes militaires étaient envoyés dans toutes les directions pour mander en hâte les troupes de la garnison de Toulon : elles arrivaient vers 2 heures du matin. En attendant les troupes du 8e régiment d'infanterie coloniale et le personnel des forges et chantiers habitant le pays et appelé par le tocsin, l'école de pyrotechnie de la Goubran, les hommes des équipages des navires étrangers en ce moment à la Seyne, notamment ceux de l'*Hydra* avaient organisé habilement la lutte; ceux des navires russes ont fait aussi des prodiges de valeur; l'escadre de réserve avait envoyé des secours, toute la population de la Seyne était sur les lieux.

La préfecture maritime avait été informée à une heure du matin. Le contre-amiral Fort, major général venait immédiatement prendre la direction des services. On s'est attaché avant tout à préserver les navires, dont la construction est presque achevée et ceux qui sont en réparation. A six heures du matin, on n'était pas encore maître du feu. On attribue l'incendie à un court circuit ou à un petit feu qui aurait couvé dans un tas de bois.

L'artilleur colonial Mandre Marius, du 3e régiment, est tombé d'une échelle près d'un brasier, et a été blessé grièvement au côté gauche; on lui a donné les premiers soins à l'ambulance des chantiers, puis il a été transporté à l'hôpital.

Il est impossible jusqu'ici d'évaluer les dégâts, mais ils atteindront plusieurs millions.

On a eu toutes les peines du monde à préserver les navires en construction.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LES INVENTAIRES

UNE STATISTIQUE OFFICIELLE

Les opérations qui restent à effectuer

Paris, 21 novembre. — L' « Agence Havas » communique la note officieuse suivante :

« Les inventaires sont terminés dans la Loire-Inférieure, la Corse et le Haut-Rhin. Il en reste 1.100 à effectuer dans dix-huit départements.

» Il est vraisemblable qu'ils seront achevés demain ou après-demain, à l'exception de ceux qui doivent être entrepris dans les montagnes de l'Aveyron, du Tarn, de l'Ardèche et de la Lozère, où la neige, tombée en abondance depuis trois jours, ne permet pas de poursuivre les opérations avec une même rapidité. »

La résistance. — Soldats blessés

Brest, 21 novembre. — Les inventaires ont continué l'après-midi dans la région. A Loé-Maria, des femmes massées aux abords de l'église, ont poussé des cris hostiles.

La troupe intervint et la cavalerie chargea à plusieurs reprises. Les portes étaient barricadées et maintenues par des armatures de fer.

Un sapeur du 4e hussards, nommé Bernasconi a été blessé d'un coup de hâche à la jambe par un sapeur du génie. Il a été transporté à l'hôpital maritime. Plusieurs cavaliers ont été contusionnés. Le commissaire central a été blessé.

Au départ, les voitures des inventoriteurs ont été criblées de projectiles.

Brest, 21 novembre. — A Guissény, 1.500 personnes étaient massées dès la première heure, aux abords de l'église. L'arrivée de l'agent des domaines est saluée des cris les plus divers. Le tocsin sonne. Les gendarmes veulent repousser les manifestants; ils sont bousculés. Procès-verbal est dressé à M. l'abbé Prigent et il fallut enfoncer la porte.

A Guipages les mêmes faits se reproduisent; trois arrestations sont opérées dont une maintenue; celle de M. Pedes, forgeron.

Ecclésiastiques condamnés

Nogent-sur-Seine, 21 novembre. — Aujourd'hui est venu devant le Tribunal correctionnel l'affaire des incidents d Soligny-les-Etangs.

Le curé comparaissait pour injures au sous-préfet à l'occasion des inventaires. Il a été condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende sans sursis.

A la sortie, la population lui a fait une ovation.

Bressuire, 21 novembre. — Le Tribunal correctionnel a condamné à trois jours de prison et aux dépens, M. l'abbé Maître, curé de Cerisay qui avait organisé une résistance admirable au moment de l'inventaire.

DANS LA RÉGION DU NORD

A DRÉMESQUES. — L'inventorieur est arrivé à huit heures et a pénétré dans l'église par la grand'porte fracturée sur l'ordre du commissaire et, après avoir entendu les protestations du curé et du président des marguilliers, M. Hallot, a procédé à l'inventaire, qui s'est terminé sans incidents à neuf heures.

A ENGLOS. — Après trois sommations, un sapeur du 42e a dû faire un trou dans le portail et dut dégager une barricade de chaises. M. le Curé protesta avec véhémence et l'inventaire fut fait en cinq minutes. La sacristie ne fut pas visitée.

A FROMELLES. — L'inventaire fut effectué par surprise et fut rapidement terminé.

AU MASNIL. — La porte de l'église étant fermée, il fallut exercer des pesées sur le portail, dont la serrure cédée. M. Pin procéda à l'inventaire, qui dura une demi-heure.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Il restait, dans cet arrondissement, dix-huit inventaires à effectuer. Ils ont été faits mercredi matin, sans provoquer d'incidents. Partout, les curés ont énergiquement protesté.

Voici la liste de ces communes : Auberchicourt, Bruille-les-Marchiennes, Pecquencourt, Marcq-en-Ostrevent, Villers-au-Tertre, Rieulay, Roeux, Masnières-Cantaing, Fontaine-Notre-Dame, Lécluse, Masnières-Bourlon, Fauquez, Anzin, Guesnain et Courchelette, Lauwin-Planque.

A Lécluse, les agents du fisc, entrés par surprise dans l'église, ont été fortement incommodés par un brasero de vieux chiffons allumé dans la sacristie.

DANS L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

A WORMHOUDT. — L'inventaire ne peut être fait dans la sacristie. — Lorsque, mardi après-midi, vers une heure, les inventoriteurs arrivèrent, le tocsin sonna. L'église était fermée.

Les soldats attaquèrent la porte qui céda, après une heure d'efforts. Un simulacre d'inventaire fut fait dans l'église. Pour pénétrer dans la sacristie, il fallut cinq quarts d'heure et lorsque la porte céda, les inventoriteurs trouvèrent amoncelés des tas de fagots derrière lesquels se trouvait une porte blindée formant un obstacle infranchissable.

Les inventoriteurs prirent alors le parti de s'en aller comme ils étaient venus, sans avoir terminé l'inventaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Dans la journée de mercredi, les opérations d'inventaire ont été effectuées à Petite-Synthe, St-Pol-sur-Mer, Seghers-Cappel, Bollezeele, Les Moëres et Warhem. Presque partout, les portes ont été fracturées et les opérations se sont terminées sans incident.

L'INCENDIE DE LA SEYNE

L'enquête. - Remerciements du Préfet aux troupes

Toulon, 21 novembre. — Il résulte de l'enquête relative au sinistre des Forges et Chantiers que le feu n'a pas pu être communiqué par une conduite électrique, attendu que le courant avait été coupé dès six heures, à la sortie des ouvriers.

Le préfet maritime a fait lire ce soir, aux troupes un ordre exprimant les remerciements des Forges et Chantiers pour l'arsenal et pour la garnison, en reconnaissance de leur concours prompt et rapide à combattre l'incendie.

On assure qu'il n'y a aucun retard à craindre, du fait du sinistre, pour les travaux en cours pour la marine.

L'ANARCHIE AU MAROC

Arrivée de navires espagnols à Tanger

Tanger, 21 novembre. — Le cuirassé espagnol « Pelaya » et la cannonière « Dona-Maria », de Molina sont arrivés.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL. — L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, 21 novembre. — Le Conseil supérieur du Travail, a examiné ce matin, le projet sur l'enseignement professionnel. Il a adopté des dispositions faisant une obligation aux communes de créer les cours professionnels jugés nécessaires; aux patrons de laisser aux ouvriers le temps nécessaire pour suivre ces cours, temps imputable sur la journée légale du travail, sauf quand cette journée n'excèdera pas huit heures, et cela, sans diminution de salaires et sans prolongation de la journée.

UNE ATTAQUE DANS LE SUD-ORANAIS

Aïn-Sefra, 21 novembre. — Ces jours derniers, une patrouille de 5 méharistes, de la Compagnie Saharienne de Beni-Abbès, qui faisait partie du service de protection du convoi de ravitaillement de Taghit, a été enlevée près d'Igly par un parti de Berabers du Tafilalet.

Un détachement, lancé aussitôt à leur poursuite, n'a pu les atteindre, faute d'eau. Cette attaque se produisant sur la route de Zoufsoua, qui depuis plusieurs années était devenue à peu près sûre, dénote chez les gens du Tafilalet une audace croissante.

LES TROUBLES DE RUSSIE

Les attentats

Tiffiis, 21 novembre. — L'ancien gouverneur d'Elisabethpol, le général Golostchapof, a été mortellement blessé par un assassin qui a pu prendre la fuite.

LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-SUISSE

Paris, 21 novembre. — Le « Journal officiel » publiera demain la loi portant application de la convention de commerce franco-suisse.

TUÉES A COUPS DE FUSIL

La Rochelle, 21 novembre. — Dans un village de l'île d'Oléron, un jeune homme, Racherau, a tué d'un coup de fusil, la jeune fille, Emma Foyau, qui fut grièvement blessée. L'assassin s'est ensuite noyé.

Moulins, 21 novembre. — Un cultivateur, au village de Couleuvre, nommé Chicon, a tué sa femme d'un coup de fusil à la suite d'une scène de ménage. Le meurtrier a été arrêté.

VOL IMPORTANT DANS UN MUSÉE A ANGERS

Angers, 21 novembre. — Le musée de Cholet a été cambriolé. Un collier en or massif, enrichi de pierreries, ainsi que les monnaies ayant cours, ont disparu. Le vol est évalué à 50.000 francs.

UNE INONDATION PAR L'ALCOOL A GLASGOW

Glasgow, 21 novembre. — Un récipient d'alcool, d'une capacité de 70 mille gallons, qui se trouvait au sommet d'une tour d'une importante distillerie, a crevé, inondant les rues voisines. Celles-ci ont été couvertes de deux pieds d'alcool. Le liquide tombant en cataracte a failli tuer les hommes et les chevaux qui se trouvaient près de la tour et les a projetés contre les murailles. Onze hommes ont été transportés à l'hôpital avec des contusions ou des membres brisés.

Glasgow, 21 novembre. — Le whisky contenu dans le récipient qui a éclaté était bouillant et presque toutes les personnes souffrent de brûlures. Il y a quatorze blessés. L'un d'eux est mort. Les dégâts s'élèvent à 375.000 fr.

Nouvelles Locales

ROUBAIX

UN ACTE DE VANDALISME, A LA CARE. — Plusieurs gros annuaires du commerce dit « Le Bottin » sont, on le sait, mis à la disposition du public dans la salle des pas-perdus de la gare. Placés dans une bibliothèque à proximité des salles d'attente, ces volumes sont retenus à une barre de fer au moyen d'une chaînette fixée elle-même solidement à la reliure du livre.

Mercredi après-midi, de trois à six heures du soir, un malfaiteur a trouvé moyen de couper avec un couteau la partie de la reliure où adhérait la chaînette, et a pu ainsi emporter le volume sans être aperçu. Ce livre donne les indications commerciales des départements français. Il a une valeur d'une quinzaine de francs. Une plainte a été déposée par M. le Chef de gare au commissariat du 1er arrondissement.

LA DISCORDE SOCIALISTE

A CROIX

Séance orageuse au Conseil municipal

Voici la suite du compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Croix, du mercredi 21 novembre, dont nous publions le commencement à la page 4.

Inspection des viandes

Des taxes vont être imposées aux bouchers, à raison de 1 centime par kilo, pour payer le service d'inspection des viandes. M. Lecrinier dit que c'est un essai; après trois mois on verra si l'on peut réduire.

M. Deleporte voudrait que la ville prenne à sa charge les 1.200 francs que cela va coûter, pour que les bouchers ne soient pas tentés d'augmenter encore leurs prix.

Service des eaux

Le Conseil autorise le renouvellement de diverses adjudications relatives au service des eaux.

Il ajourne une demande d'indemnité de logement faite par une institutrice adjointe et renvoie, après discussion, une demande de Mlle Lenne, directrice d'école; un plafond est tombé chez elle et elle réclame une indemnité. M. Bargibant demande qu'une enquête soit faite sur cet accident.

Le Conseil approuve la dispense de marché pour la fourniture d'une cheminée au forage et la réception définitive de la livraison de vêtements d'hiver pour les cochers.

Il autorise la mise en adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux; accorde la dispense de marché pour un aqueduc rue de la Makelerie; approuve l'ouverture de crédits divers s'élevant à 404 fr. 45; vote une somme de 810 fr. 75 pour solder les honoraires de M. Colard, architecte.

Les Commissaires

Sont maintenus dans leurs fonctions, les commissaires répartiteurs nommés l'an dernier. Sont également maintenus membres de la Commission de revision des listes électorales: MM. Lottard, Wittebolle et Bakelandt; pour juger les réclamations: MM. Dujardin, Debock, Déjardin, Bargibant et Halluin. M. Basquin est remplacé par M. Colpin.

Le repos hebdomadaire. — Les cours de coupe rétablis

Avis favorable est donné à plusieurs demandes de dérogation à la loi du repos hebdomadaire.

Le Conseil autorise le paiement des contributions sur les bâtiments municipaux (149 fr. 36). Il approuve le compte des dépenses imprévues et rétablit le crédit affecté aux cours de coupe.

On sait que c'est sur la proposition de M. Deleporte et de ses collègues de la minorité, que la rouverture de ces cours a été votée.

L'adjudication des charbons

M. Barbieux sollicite la résiliation de son contrat d'adjudication, en raison de la cherté croissante du combustible. Le Conseil accepte et décide qu'il sera procédé à un nouveau marché. Jusque-là, l'adjudicataire sera tenu de livrer comme auparavant.

REVÉLATIONS SCANDALEUSES

Rapport sur l'enquête du Comité socialiste. -- Le maire s'oppose à la lecture publique et quitte la salle

M. Bargibant annonce qu'il a une question à poser à M. le Maire, au sujet de l'hospice.

« Vous savez, dit-il, que des bruits étranges ont circulé sur les scandales qui se seraient commis à l'hospice. Les conseillers socialistes, d'accord avec le Comité exécutif du parti, ont décidé de faire une enquête, et voici le rapport sur ce que nous avons découvert.

M. le Maire. — Ce rapport traite des questions qui touchent à la vie privée; il ne doit pas rentrer dans le Conseil. C'est odieux, c'est dégoûtant, ce ne sont pas des choses à discuter. Je demande le huis-clos. La Commission s'est remuée pour découvrir ce qui n'existe pas, car il n'y a rien. Je ne veux pas laisser discuter cela. Si des gens sont attaqués et font des procès, je décline d'avance toute responsabilité.

M. Debock. — Vous savez donc ce qu'il y a dans ce rapport?

M. le Maire. — Non, je ne le sais pas, mais je sais que c'est dégoûtant.

M. Bargibant. — M. le Maire semble être bien au courant.

M. le Maire. — Je sais qu'il y a dans votre rapport des « cochonneries » odieuses et je me retire. Il y a des conseillers qui viennent de sortir, ils savent bien pourquoi et qu'il n'est pas permis de diffamer des absents. Si on vous reprochait certaines choses, à vous, Bargibant?

M. Bargibant. — Que dites-vous? Vous créez là une équivoque. Qu'est-ce que vous voulez dire? Je vous mets au défi...

M. le Maire. — Vous n'avez pas le droit de pénétrer dans l'Hospice.

M. Bargibant. — Nous devons savoir ce qui s'y passe.

M. Lecrinier, *revenant après quelques minutes d'absence.* — J'ai entendu dire qu'on se sauvait. Je ne me suis pas sauvé. Je proteste contre ce que tu dis.

M. Deleporte dit quelques mots qui se perdent dans le bruit.

M. le Maire. — Vous, vous jubilez, n'est-ce pas et vous voudriez exciter les chiens l'un contre l'autre.

M. Deleporte. — Je constate que le parti Desbarbieux et celui des autres, c'est la même chose. Vous avez accusé M. Pluquet dans le temps d'abuser de sa situation de maire pour s'enrichir. Mais, voyons, ne parlez donc pas de corde dans la maison d'un pendu.

M. le Maire. — Si j'ai réussi, c'est mon affaire.

M. Basquin. — Vous ne deviez pas blaguer sur M. Pluquet. Car vous, vous êtes devenu marchand de briques, marchand de bière, marchand de liqueurs, vous, le gros propriétaire, le gros accapareur, le gros exploiteur. Dans le temps, vous chantiez : « Tous les patrons sont des voleurs.» Maintenant, on ne vous entend plus.

M. Bargibant. — Oui, il y a des choses scandaleuses et c'est ce qui fait peur à un administrateur ici présent.

M. le Maire. — Les administrateurs sont honorables. Nous aussi nous avons fait une enquête et il n'y a absolument rien.

M. Bargibant. — C'est curieux, nous avons beaucoup de choses. Oui, l'administration de l'hospice est honorable; elle ne couche pas à l'hospice, elle. Je lirai mon rapport en public ou à huis-clos, mais je le lirai.

M. Basquin. — Je ne vois pas pourquoi le Parti vient ici, tu devrais prendre ce pour toi.

M. Bargibant. — Nous, conseillers, avons fait l'enquête et demandé l'avis du Comité. Etes-vous, du parti, vous? Non, eh bien, alors, ne dites rien. (Applaudissements.)

M. le Maire. — Je mets aux voix la lecture en public.

Deux conseillers lèvent la main. Tous les autres s'abstiennent et M. Desbarbieux vote contre.

M. Bargibant. — C'est adopté.

M. le Maire. — Alors je me retire.

M. Duforest. — On n'a pas eu d'histoire comme ça du temps des Sœurs.

M. Bargibant. — Je ne lirai pas en public, il n'y a pas assez de franchise.

M. Haluin. — Il y a quelqu'un ici à qui deux témoins ont affirmé qu'il n'y avait rien à l'Hospice et celui-là ne parle pas.

M. Lecrinier. — Il vaut mieux lire le rapport en Comité secret. Le public est invité à se retirer.

En séance secrète. — Ce que contient le rapport

La lecture du document apporté par M. Bargibant au nom de la Commission d'enquête formée par les conseillers socialistes et le Comité exécutif, ayant eu lieu à huis-clos, nous ne pouvons en rendre compte, d'autant plus que ce document contient des détails plus que diffamatoires pour des tiers. Il y est question de choses que notre plume se refuserait même à écrire et des détournements graves y sont dénoncés.

Le rapport termine en disant que M. Desbarbieux, maire, président de la Commission administrative de l'Hospice, a déclaré couvrir tout.

Cette séance secrète a duré une grosse demi-heure; elle s'est terminée à onze heures. Y assistaient: MM. Lecrinier, adjoint; Dujardin, Bargibant, Debin, Dejardin, Deleporte, Duforest, Carton, Colpin, Debock, Basquin, Wittebolle, Bakelandt et Liénard.

M. Bakelendt s'est retiré avant la fin de la lecture. Avaient quitté la salle avec M. Desbarbieux, MM. Haluin, administrateur de l'Hospice et Liétard; ce dernier a voulu ainsi protester parce qu'on ne lisait pas le rapport en public.

Avant de se séparer, les conseillers présents au huis-clos, ont décidé d'adresser le rapport, signé par tous, sous forme de pétition à M. le Préfet du Nord.

Nouvelles Régionales

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A ARRAS. — Hier matin, vers sept heures, un train de marchandises venant de Cambrai fut pris en écharpe près du pont St-Sauveur, par un train de marchandises venant de Paris et se dirigeant vers Lille. Cinq wagons ont été endommagés. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

CAPTURE D'UN REQUIN A GRAVELINES. — Le bateau « St-Jean », appartenant à M. Martin-Magniez, a capturé, au large de Gravelines, un requin pesant 300 kilos, ayant 1 m. 50 de tour et une longueur de 2 m. 65.

LE RETOUR DE L'ÉVÊQUE D'ARRAS. — Mgr Williez, évêque d'Arras, de retour de son voyage « ad limina » à Rome, est rentré cet après-midi, à quatre heures.

MARIAGES ET FIANCAILLES

— Lundi a